

UNE QUESTION OU UNE DIFFICULTÉ DE SANTÉ LIÉE À VOTRE TRAVAIL ? VOUS N'ÊTES PAS SEUL !

Vous pouvez demander une visite auprès de votre service de prévention et de santé au travail



Vous rencontrez une difficulté de santé, physique ou psychologique, en lien avec votre travail ou pouvant avoir des répercussions sur celui-ci ? L'AIMSMT13 vous accompagne ! Un professionnel de santé au travail peut vous recevoir pour faire le point, vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.

VOUS ÊTES ACTUELLEMENT EN POSTE DANS VOTRE ENTREPRISE

**Vous pouvez solliciter
une visite à la demande du salarié.**

- Il vous suffit d'adresser votre demande à votre employeur, sans avoir à justifier le motif.



VOUS ÊTES EN ARRÊT DE TRAVAIL DEPUIS PLUS DE 30 JOURS

**Vous pouvez bénéficier
d'une visite de pré-reprise.**

- Pour connaître les modalités de prise de rendez-vous, vous pouvez contacter directement l'AIMSMT13*.

** Nos coordonnées figurent sur votre attestation de suivi ou votre avis d'aptitude remis lors de votre visite, sur l'affichage obligatoire dans l'entreprise, ainsi qu'auprès de votre service RH ou des délégués du personnel.*

Pour préparer votre visite



- Pour définir au mieux la problématique et vous proposer un accompagnement personnalisé, nous vous recommandons d'apporter tous les documents médicaux utiles pour le professionnel de santé : comptes rendus d'examens, courriers de votre médecin traitant ou spécialiste, autres courriers, ordonnances...
- Ces informations sont strictement confidentielles, les professionnels de santé étant soumis au secret médical.

SANTÉ
AU TRAVAIL

AIMSMT13

prévenir
les risques
professionnels



Plus d'infos sur
www.aismt13.fr

Flashez le QR code
pour accéder à l'ensemble
des ressources

